

Règlement Intérieur

1^{er} Rapide du Cerisier



Article 1 : Organisation

Le Club d'Échecs de la Brie (M77038) représenté par Gaëlle FELCE, organise le 1^{er} Rapide du Cerisier, salle Avicenne, place de la Révolution à 77680 Roissy en Brie.

Le 1^{er} Rapide du Cerisier est proposé sous la forme de 2 tournois :

- l'Open A, ouvert à tous
- l'Open B, réservé aux joueurs de Pupille à plus jeune, dont l'élo < 1500

Article 2 : Homologations et Appariements

- l'Open A est homologué sous le n° 48489
- l'Open B est homologué sous le n° 48490

Les appariements informatisés (programme Papi v3.3.6) se font au système suisse intégral.

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE.

L'Article A.4 s'appliquera pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3 : Cadence

Les 2 Opens se jouent à la même cadence, soit 12'+5 "/cp.

Article 4 : Inscription

L est ouvert à tous les joueurs licenciés A ou B pour la saison en cours.

Les tarifs d'inscription sont identiques pour les 2 tournois.

Jusqu'au 25/03/2019 : 3€ (jeune) et 5€ (adulte)

Du 26/03/2019 au 25/05/2019 : 5€ (jeune) et 10€ (adulte).

Pour les adhérents du CEB77, à partir du 26/03/2019, le tarif réduit s'applique jusqu'au tournoi.

Sur place, une majoration de 5€ est appliquée au tarif normal, soit 10€ (jeune) et 15€ (adulte).

Pointage obligatoire : de 12h30 à 13h45

Article 5 : Horaires des rondes

Ronde 1 : 14h00

Ronde 2 : 14h45

Ronde 3 : 15h30

Ronde 4 : 16h15

Ronde 5 : 17h00

Ronde 6 : 17h45

Ronde 7 : 18h30

Article 6 : Classement et Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie.

Les systèmes de départage des ex-aequo sont dans l'ordre le buchholz tronqué, le buchholz, puis la performance.

Le total des prix reversés pour les 2 Opens sont identiques et représentent 70% des inscriptions, après déduction des frais liés à l'organisation. Ces 70% sont répartis en 2 parts égales.

Chaque part étant redistribuée selon les critères suivants : 50% au vainqueur, 30% pour le deuxième et 20% pour le troisième. Les Prix sont attribués à la place réelle.

Les Prix seront remis aux seules personnes présentes. Absence vaut pour renoncement à tout ou partie de la récompense.

Les Prix définitifs seront affichés dans la salle du tournoi à la fin de la ronde 3

Article 7 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Vincent LEITIENNE – D53122 – Arbitre Fédéral Open 1.

Article 8 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi. Il est interdit d'analyser et de blitzer dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu (salle de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il est aussi formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Article 9 : Commission d'Appels

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le Jury d'Appel, avant de reprendre la partie qu'il devra terminer. Le joueur demandeur devra ensuite rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi.

Le Jury d'Appel est composé de trois joueurs désignés lors de la ronde 1. Ses décisions sont souveraines.

Article 10 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité, annonce le résultat à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

Article 11 : Forfaits

Un joueur est considéré forfait pour la ronde s'il ne s'est pas présenté dans la salle avant épuisement du temps imparti.

Si un deuxième forfait est constaté dans le tournoi, le joueur sera exclu du tournoi.

Article 12

L'inscription au « 1^{er} Rapide du Cerisier » implique l'acceptation :

- du Règlement Intérieur
- de la charte du Joueur d'Echecs (affichée dans la salle)

L'organisateur

Gaëlle FELCE
Club d'Echecs de la Brie



L'arbitre

Vincent LEITIENNE